

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2021

L'an deux mille vingt et un et le 22 janvier à 17 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GABEL Jean-Pierre-Le Maire.

**Etaient présents** : GABEL Jean-Pierre, GOMARIN Philippe, BOULANGER Pierre, BRETON Marc, BROKKE Jorinde, GARNIER Martine, GAUTHIER Christian, HARAN-COJEAN Annie SOUBIRON Nicole.

**Etait absent excusé** : BRETON Simon donne pouvoir à BRETON Marc

Monsieur le Maire ouvre la séance, il fait un point sur le « coronavirus », la Préfecture a demandé aux communes de recenser les personnes de 75 ans et plus, de leur demander leur avis sur le vaccin, à ce jour 19 jours ont été recensés, 16 ont répondu : 12 désirent ce faire vacciner 4 sont contre. Pour le moment pas de lieu de vaccination sur Le Vigan, le centre le plus proche étant Ganges (34) des navettes gratuites sont mises en place entre le lieu de domicile et le centre de vaccination numéro vert à appeler 0 805 460 306 (gratuit depuis un poste fixe). Concernant la vaccination le rendez- vous doit se prendre par internet le problème ce pose pour les personnes n'ayant pas internet, mais qui peuvent se rapprocher de la mairie.

### **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MUTUALISE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME.**

Vu les articles L. 5211-4-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettant en dehors des compétences transférées à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs.

Vu l'article R. 423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences.

Vu la mise en place de ce service mutualisé approuvée par les délibérations du Conseil de Communauté en date du 03 juin 2015, portant création du service **et celle du 17 mai 2017 portant modification du service commun ADS et la mise en place d'une nouvelle tarification.**

Considérant que les conventions concernées arrivent à leur terme le 31 décembre 2020,

Considérant que, dans un souci d'équilibre financier, et afin de facturer au plus juste les prestations mutualisées aux communes adhérentes, la Communauté de Communes a décidé de fixer de nouveaux tarifs pour les prestations d'instruction assurées pour le compte des communes,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer comme suit :

- ADHERE au service commun ADS proposé par la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- APPROUVE la convention fixant les modalités de fonctionnement et de financement du service commun ADS entre la Communauté de Communes et la Commune.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.
- APPROUVE les tarifs détaillés dans la convention.

### **ECHANGE DE TERRAINS LES MOLIERES « TONI/COMMUNE »**

En vue de créer une unité parcellaire autour des maisons de Madame Magali Toni (sur parcelles B n° 1218) et de Madame Marie-Annick MALET (sur parcelle B n° 1080) il est convenu de procéder à des échanges de parcelles entre les parties.

Ainsi, la commune cède à Madame TONI Magali les parcelles suivantes :

- Section B numéros : 1221-1222

- En contre échange Madame TONI Magali cède à la commune les parcelles cadastrées section B numéros : 1109 - 1110 - 1111 - 1112 et 1219.

A noter que sur la parcelle B 1112 est installée une fosse septique commune aux deux maisons.

Le prix de cet ensemble est fixé à 10 €.

Les frais de notaire seront partagés entre les parties.

Après cet exposé et échanges, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous actes se rapportant à cette affaire.

### ECHANGE DE TERRAINS LES MOLIERES « MALET/COMMUNE »

En vue de créer une unité parcellaire autour des maisons de Madame Maglali Toni (sur parcelles B n° 1218) et de Madame Marie-Annick MALET (sur parcelle B n° 1080) il est convenu de procéder à des échanges de parcelles entre les parties.

Ainsi, en faveur de Madame MALET Marie-Annick la commune cède les parcelles suivantes :

- Section B numéros : 1085-1109-1110-1111-1112-1125-1219-1220 et 1223.
- Le prix de cet ensemble est fixé à 100 €.
- Les frais de notaire seront partagés entre les parties.

Après cet exposé et échanges, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous actes se rapportant à cette affaire.

### RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu du terme de l'article L 1609 nonies C IV des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est composée des membres des conseils municipaux concernés.

Il convient de délibérer afin de renouveler les membres de cette commission suite aux dernières élections municipales et communautaires, la commune d'Arphy doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré :

- est nommé membre titulaire à la CLECT : GABEL Jean-Pierre.
- est nommé membre suppléant à la CLECT : GARNIER Martine.

### GROUPEMENT FORESTIER DE MANDANGOUT/ARPHTY

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier du Groupement Forestier.

Le GF Mandagout-Arphy a envoyé un courrier aux communes (Arphy et Mandagout) afin de les informer des gros dégâts occasionnés lors du dernier épisode cévenol et demande aux communes une aide financière afin de pouvoir entreprendre les travaux de réfection de ces dernières.

Des habitations se trouvent sur le parcours, l'important est l'accessibilité en cas d'intervention des secours.

La commune d'Arphy possède 900 parts sur 3000 (Mandagout également) une aide de 10 000 € est demandée aux deux communes. Il serait éventuellement demandé au GF de pouvoir étaler la somme sur 2 ans, pas de délibérations, mais intention favorable du conseil.

### Questions diverses.

Monsieur le Maire va préparer un courrier pour informer les administrés que le ramassage du verre par l'employé communal va être supprimé, il en est de même pour le ramassage des encombrants uniquement sur demande après avoir pris RDV auprès de la mairie, certains « encombrants » pourraient être amenés à la Ressourcerie Viganaise.

Mme GRANIER demande si des locaux pour les containers collectifs pouvaient être aménagés, ce qui éviterait aux containers de s'envoler par grand vent et aux couvercles de se casser.

Mr GAUTHIER propose de faire un courrier de mécontentement à ENEDIS suite au problème de coupure de courant récurrents sur la commune dû à un manque d'élagage des lignes.

Une analyse du budget est présentée par mesdames HARAN-COJEAN et GARNIER.